Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212202501-20260423-06052026-DE

PONTRIEUX

Département des Côtes d'Armor

VILLE de PONTRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 20 Avril 202 à** 18 H 30, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur le Maire, Anthony LE GOAZIOU.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

ETAIENT PRESENTS : LE GOAZIOU Anthony, PICHOT Pierre, IZEM Zora, COSQUER Parick, PERSON Béatrice, HERVE Inès, HOLLEY Fabrice, LESNE Jean-Luc, LEPETZ Sébastien, , PICARD Marie, DRONNE Anne, LEDUC Marie VILLECROZE Philippe, CAPMARTY Ivan, HOUSSARD Patrick

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: CAPMARTY Ivan a donné pouvoir à VILLECROZE Philippe

Secrétaire de Séance : PICHOT Pierre

Assistait également à la réunion :Angélique LACHE, Directrice Générale des Services

Date d'envoi des convocations : 14/04 /2026

*****

DELIBERATION N°06/05/2026_CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2026

Sur le fondement de l'article L.332-23 2° Code Général de la Fonction Publique, les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris. L'agent non titulaire percevra une rémunération sur la base du 1er échelon du grade C sur lequel il est inscrit. Il pourra effectuer des heures supplémentaires à la demande de on responsable hiérarchique.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212202501-20260423-06052026-DE

Détails des besoins saisonniers :

Poste	Période	Nombre	DHS
Agent polyvalent Services Techniques	1er /04/2026 au 31/08/2026	1	35H
Agents pilotes de barques	Du 2/05/2026 au 31/05/2026	4	31H
Agents pilotes de barques	Du 2/05/2026 au 31/05/2026	4	21h15
Agents pilotes de barques	Du 01/06/2026 au 30/06/2026	4	31h00
Agents pilotes de barques	Du 01/07/2026 au 31/07/2026	8	31h00
Agents pilotes de barques	Du 01/07/2026 au 31/07/2026	8	15h30
Agents pilotes de barques	Du 01/08/2026 au 31/08/2026	8	31h00
Agents pilotes de barques	Du 01/08/2026 au 31/08/2026	8	15h30
Agents pilotes de barques	Du 01/09/2026 au 30/09/2026	4	31h00
Agents pilotes de barques	Du01/09/2026 au 30/09/2026	4	15h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACTE** le nombre de postes d'emplois saisonniers pour l'année 2026 tel que stipulé dans le corps de la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer toutes les procédures liées à ces recrutements et signer tout document y afférent.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE PONTRIEUX (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

Anthony LE GOAZIOU